



Communiqué de presse

Paris, le 24 juillet 2023

LBP AM : retour sur une saison d'assemblées générales engagée

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, LBP AM¹ attend des entreprises une mise en œuvre de pratiques de gouvernance saines et l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie et leurs opérations. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales (AG) est incontournable dans l'expression de ces exigences. Par-delà l'exercice engagé de ses droits de vote, LBP AM a mobilisé l'ensemble de ses droits d'actionnaire tels que les questions, l'inscription de points à l'ordre du jour et le dépôt de résolutions pour activement participer aux actions de place, à l'occasion des assemblées générales 2023 de sociétés françaises.

Une ambition forte : exercer la totalité des droits de vote

LBP AM exerce ses droits de vote aux assemblées générales (AG) de manière active, selon sa [politique de vote](#). Cela s'est traduit entre janvier et juillet 2023, par un taux d'opposition de 29,4% aux résolutions soumises par les managements d'entreprise, taux de contestation important en comparaison avec les pratiques de place.

LBP AM s'est fixé l'objectif de voter en 2023 sur environ 98% de ses encours en actions. Ainsi, au premier semestre 2023, LBP AM a exercé ses droits de vote lors de 876 assemblées générales d'entreprises, réparties dans 33 pays. Considérant que l'exercice des droits de vote est un levier essentiel de sa stratégie d'engagement actionnarial, LBP AM annonce son intention d'augmenter encore son niveau de participation aux AG, afin d'exercer 100% de ses droits de vote d'ici à 2025.

« Tout au long de l'année et lors de la saison des AG, l'engagement actionnarial porté par LBP AM exprime une conviction : l'intégration des enjeux ESG par les entreprises dans leurs stratégies et leurs pratiques, est bénéfique pour leur propre soutenabilité à long terme » souligne Héléna Charrier, Responsable de l'équipe Solutions ISR de LBP AM.

2023 : zoom sur les enjeux climatiques et de biodiversité

La performance environnementale des portefeuilles étant l'une de ses priorités, LBP AM a défini une politique de vote comportant des critères précis, renforcés en 2023, sur les stratégies de transition énergétique et écologique via les résolutions dites « *say-on-climate* » / « *say-on-nature* ». Au cours de sa mise en application au premier semestre, LBP AM a eu l'occasion de se prononcer formellement sur 14 de ces résolutions et s'est opposée

¹ L'ensemble des informations et données relatives à l'exercice des droits de vote présenté dans ce communiqué, concerne LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance



à 6 dont les plans ne respectaient pas les attentes. Cette année encore, LBP AM s'est opposée à l'ensemble des résolutions « *say-on-climate* » des sociétés pétrolières et gazières soumises au vote.

Moment fort de l'activité [d'engagement actionnarial](#), la saison des AG est l'occasion d'échanger avec les entreprises investies afin d'expliquer nos attentes actionnariales et, le cas échéant, d'appliquer nos droits d'actionnaire afin de porter nos convictions. Ainsi, **LBP AM s'est activement mobilisée sur l'ensemble des AG de sociétés françaises qui ont fait l'objet d'une action collaborative d'actionnaires minoritaires, concernant l'environnement :**

- LBP AM a co-déposé une résolution et participé à l'inscription d'un point à l'ordre du jour lors de l'AG 2023 d'Engie (dont les ambitions 2030 ont été certifiées conformes à une trajectoire bien inférieure à 2°C, par l'initiative Science Based Targets) avec comme double objectif : de signaler qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaite voir l'entreprise proposer régulièrement un vote consultatif *Say-on-Climate* ; d'obtenir suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer cette stratégie avec un scénario à 1,5°C. La résolution a été soutenue par 24,38% des actionnaires et le conseil d'Engie s'est engagé à poursuivre le dialogue constructif avec ses actionnaires.
- LBP AM a poursuivi sa démarche d'engagement actionnarial avec TotalEnergies en participant au dépôt d'une résolution consultative, sur l'opportunité pour la société d'aligner ses objectifs de réduction de GES (sur le scope 3 à 2030), avec l'Accord de Paris sur le climat. Le dépôt de cette résolution par des investisseurs européens, assistés par l'association hollandaise FollowThis, a obtenu l'adhésion de 30,4% de la base actionnariale de TotalEnergies - un large taux de soutien.
- LBP AM a également participé à l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'AG 2023 de Carrefour, des limites ayant été identifiées dans le périmètre de l'objectif de réduction des émissions de scope 3 ainsi que sur le rapport des émissions de GES. Le Conseil d'administration a pris en compte ces demandes en s'engageant à compléter le reporting des émissions et à établir un plan d'action concernant les émissions des magasins franchisés, à partir de 2024. En application de sa politique biodiversité, LBP AM a posé une question afin d'obtenir davantage d'information sur la politique déployée par Carrefour, pour lutter contre la déforestation au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Une analyse rigoureuse de l'ensemble des résolutions ESG externes

Au premier semestre 2023, LBP AM a soutenu environ 77% des résolutions ESG externes sur lesquelles elle s'est exprimée. Nous avons notamment été appelés à voter sur 12 résolutions qui concernaient la biodiversité et les avons toutes soutenues.

De manière générale, LBP AM apporte son soutien aux résolutions d'actionnaires à caractère ESG, en fonction de l'importance et la pertinence des enjeux par rapport au secteur d'activité dans lequel opère la société, du point de vue de la double matérialité : sont considérés l'impact de la proposition sur la situation financière de la société et l'impact de la société sur ses parties prenantes, afin d'assurer sa capacité à créer de la valeur à long terme. LBP AM évalue également les mesures déjà mises en place par la société pour répondre à la problématique soulevée.



En 2023, LBP AM a ainsi été amenée à se prononcer sur des sujets sociaux, portant notamment sur les droits des travailleurs dans des juridictions extra-européennes. A titre d'exemple, LBP AM a soutenu une résolution déposée à l'AG de Starbucks Corporation, demandant au conseil d'administration de mettre en œuvre une évaluation indépendante sur le respect de la liberté d'association et des droits de négociation collective des travailleurs de l'entreprise. Ce dépôt fait suite à des allégations portées par de nombreux travailleurs, affirmant que Starbucks a porté atteinte à ces droits. Cette résolution a été adoptée par la majorité des actionnaires et Starbucks s'est engagé à conduire un audit indépendant².

* * * *

A propos de LBP AM (www.lbpam.com)

LBP AM est détenue à hauteur de 75% par La Banque Postale et 25% par Aegon Asset Management. Acteur incontournable de la gestion de conviction multi-spécialiste et de la finance durable, LBP AM capitalise sur ses expertises et celles de ses filiales, Tocqueville Finance et La Financière de l'Echiquier (LFDE), pour proposer une gamme étendue de fonds ouverts, solutions dédiées et mandats à ses clients, investisseurs institutionnels, assureurs, mutuelles, grandes entreprises et distributeurs externes. LBP AM compte cinq pôles d'investissements : actifs réels & privés, multi-actifs & performance absolue, solutions quantitatives, gestion actions via Tocqueville Finance et, enfin, gestion collective & privée via LFDE. Au 30 juin 2023, les encours consolidés de LBP AM et ses filiales s'élèvent à 70 milliards d'euros d'actifs gérés et distribués.

Contacts presse :

Yohann HENDRICE – yohann.hendrice@lbpam.com – 07 85 59 01 32

Kristell LE NADAN – kristell.lenadan@citigatedewerogerson.com – 06 98 49 22 27

Charlotte LATRON – charlotte.latron@citigatedewerogerson.com – 07 60 90 89 18

² Source : Reuters - <https://www.reuters.com/business/retail-consumer/starbucks-shareholders-approve-review-labor-union-practices-2023-03-29/#:~:text=The%20proposal%20won%2052%25%20of.union%20employees%2C%20among%20other%20allegations>